

PROMULGATION – PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 10 septembre 2019, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier autorisant la démolition du bâtiment commercial existant ainsi que la construction de deux bâtiments commerciaux situés au 8100 du boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 4 639 705

QUE le maire a approuvé la résolution CA19 12203 en date du 10 septembre 2019 par la décision 1195947003.

QU'UNE copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

En vertu de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la résolution CA19 12203 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 21 octobre 2019.

Fait à Montréal, le 28 octobre 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut